



COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance de **31 mars 2022**

Compte rendu affiché le

Date de convocation du conseil municipal le **25 mars 2022**

Présidente : **Madame Hélène GEOFFROY, La Maire**

Secrétaire de séance : **Monsieur Frédéric KIZILDAG**

Membres présents à la séance :

Hélène GEOFFROY, Stéphane GOMEZ, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Muriel LECERF, Philippe MOINE, Myriam MOSTEFAOUI, Ahmed CHEKHAB, Antoinette ATTO, Roger BOLLINET, Nadia LAKEHAL, Michel ROCHER, Josette PRALY, Patrice GUILLERMIN - DUMAS, Nassima KAOUAH, Pierre DUSSURGEY, Fatma FARTAS, Pierre BARNEOUD - ROUSSET, Bernard RIAS, Régis DUVERT, Yvette JANIN, Joëlle GIANNETTI, Eric BAGES-LIMOGES, Frédéric KIZILDAG, Véronique STAGNOLI, Dehbia DJERBIB, Charazède GAHROURI, Christine JACOB, Harun ARAZ, Abdoulaye SOW, Nordine GASMI, Carlos PEREIRA, Christine BERTIN, Sacha FORCA, Richard MARION, Ange VIDAL

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

**Yvan MARGUE à Stéphane GOMEZ
Liliane GILET-BADIOU à Nadia LAKEHAL
Nacera ALLEM à Nordine GASMI
Maoulida M'MADI à Carlos PEREIRA
Audrey WATRELOT à Sacha FORCA**

Membres absents :

David LAÏB, Mustapha USTA

Nombre de membres		
Art 2121-2 du CGCT	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	41

Objet :

Tarififications de la salle de formation de l'antenne MMI'e

V_DEL_220331_11

Rapport de Monsieur CHEKHAB,

Mesdames, Messieurs,

L'emploi, l'insertion et la formation sont une des priorités de la commune. La Ville, en partenariat avec l'Etat, la Métropole de Lyon et le Service Public de l'Emploi, a inauguré le 19 novembre 2021, sa nouvelle antenne de proximité de la Maison Métropolitaine d'Insertion pour l'emploi (MMI'e), « Vaulx-en-Velin Emploi », au deuxième étage du bâtiment situé 3 avenue Georges Dimitrov.

Cette antenne de proximité est un nouvel équipement public destiné à fédérer dans un lieu unique les acteurs de l'emploi, de l'insertion et de la formation afin de simplifier les démarches des Vaudais.

Il permet aux équipes de professionnels de l'emploi et de l'insertion d'accueillir et d'orienter les Vaudais vers l'offre de services la plus adaptée. Au sein de ce lieu, les publics ont maintenant accès à une offre de services complète :

- accueil, information, orientation des demandeurs d'emploi ;
- accompagnement renforcé et personnalisé en matière de recherche d'emploi ;
- accès à la formation ;
- accès en libre-service à un espace numérique animé par un conseiller numérique France Services ;
- intermédiation avec les entreprises.

Afin d'offrir ces nouveaux services, des travaux ont été entrepris et financés par la Ville en 2021 pour réhabiliter un espace de 250 m² qui dispose d'aujourd'hui :

- d'un espace numérique doté de 6 postes informatiques (à terme, 11 postes) ;
- de quatre bureaux mis à disposition d'associations ;
- d'une salle de réunion ;
- d'une salle de formation ;
- d'espaces communs (cuisine, sanitaire, ...).

Les partenaires présents et installés dans l'antenne de proximité sont les suivants : le Centre d'Information des Droits des Femmes et des Familles (CIDFF), le CERTA, la Maison Métropolitaine d'Insertion pour l'emploi (MMI'e), l'association 10 pour10, le Pôle Emploi, l'association d'entreprises Vaulx-en-Velin Entreprises mais également la Mission Locale et la CAF. Ceci permet une véritable synergie et des dynamiques communes.

Dans le cadre du déploiement de différents plans d'actions en faveur de l'emploi et l'insertion, la Ville est régulièrement sollicitée par des structures pour dispenser des formations sur son territoire (GRETA, CERTA, Positive Planet,...). Jusqu'à ce jour, elle n'était pas en capacité de proposer des locaux disponibles et adaptés.

La Ville a donc souhaité inclure dans son offre de service, la mise à disposition de la salle de formation de la MMI'e, qui pourrait répondre à ces besoins.

Les cibles visées sont les associations, les organismes de formation ou les entreprises dispensant des formations qui contribuent à l'accès au retour à l'emploi des demandeurs d'emploi ou qui favorisent la reconversion professionnelle.

Ces formations peuvent concerner les thématiques de l'emploi, l'insertion, la création d'activités, l'accès aux droits, le numérique, la linguistique. Elles peuvent être de courte ou de longue durée : journalière, hebdomadaire ou mensuelle. Des réunions collectives d'informations pourront être également organisés.

La salle de formation, d'une superficie de 35 m², et d'une capacité d'accueil maximum de 17 personnes, est entièrement équipée. Elle dispose d'une connexion WIFI, d'un écran et vidéo

projecteur, de tables et de chaises mises à disposition. Un espace accessible.

Il s'agit aujourd'hui d'en définir les modalités de gestion et la grille tarifaire.

La gestion de la salle de formation (validation, convention, encaissement) sera opérée par les services de la Ville avec pour service référent, le service Economie Emploi. La MMI'e viendra en appui sur les aspects organisationnels (réservation, accueil, mise à disposition des clés,...).

Une demande de réservation de la part des occupants devra être adressée à la Ville qui l'étudiera et la validera au regard de sa nature. Une convention de mise à disposition de la salle sera signée entre la Ville et l'occupant.

La grille tarifaire proposée est établie sur la base des loyers et des charges pratiqués sur l'antenne de la MMIE et au regard de deux cibles distinctes, qui ne présentent pas les mêmes capacités financières :

- tarif 1 à destination des associations à but non lucratif et aux auto-entrepreneurs ;
- tarif 2 à destination des associations à but lucratif et les entreprises.

Les tarifs proposés permettent un prix de base solidaire et un tarif plus proche de ceux pratiqués dans le privé. Il est précisé que le montant des charges intègre la prestation de nettoyage de la salle qui sera réalisée par la Ville, les frais fixes (électricité, internet) et les charges inhérentes au bâti. Ces tarifs seront soumis à la TVA dans les conditions de droit commun

La grille tarifaire hors taxe proposée est la suivante :

		Tarif 1	Tarif 2
	Modalités	Paiement du loyer et des charges (14 €HT /mois/m ²)	Paiement du loyer et des charges (30 € HT/mois/m ²)
	Cibles	Association à but non lucratif, auto-entrepreneurs,..	Association à but lucratif, entreprise,
Tarifs	Demi-journée	9 € HT	18 € HT
	Journée	17 € HT	35 € HT
	Semaine	119 € HT	245 € HT
	Mois	490 € HT	1 050 € HT

En conséquence, je vous propose :

- ▶ d'adopter les tarifs de location de la salle de formation de l'antenne MMI'e.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 08/04/2022

Reçu en préfecture le 08/04/2022

Affiché le

SLO

ID : 069-216902569-20220331-V_DEL_220331_11-DE

Vu les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, R2121-9 et R2121-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;

Considérant l'inauguration de l'antenne MMI'e le 19 novembre 2021 ;

Entendu le rapport présenté le 31 mars 2022 par Monsieur Ahmed CHEKHAB, septième adjoint, délégué à l'Emploi, à l'Insertion et à la Formation professionnelle ;

Après avoir délibéré, décide :

- ▶ d'adopter les tarifs de location de la salle de formation de l'antenne MMI'e.

Nombre de suffrages exprimés : 41
Votes Pour : 41
Votes Contre : 0
Abstention : 0
Sans participation : 0

Ainsi fait et délibéré le jeudi 31 mars 2022.

Pour extrait conforme,

#signature#